

Service du renseignement de sécurité

L'Association canadienne des professeurs d'université, l'Association canadienne des libertés civiles, le Congrès juif canadien et le Conseil canadien des Églises sont en effet des groupes avec lesquels le ministre et son parti ont collaboré notamment à la rédaction de la constitution. Ces groupes ont maintenant formulé certaines objections. Pourquoi le ministre n'utilise-t-il pas le temps dont il dispose pour y répondre...

M. Kaplan: Je l'ai déjà fait. J'ai répondu à tous ces mémoires. Vous le savez très bien.

M. Orlikow: Je ne faisais pas partie du comité...

M. Kaplan: Mais vous savez lire.

M. Orlikow: A l'instar d'autres députés, j'assistais à des réunions d'autres comités quand le comité pertinent en a discuté. Maintenant que les députés...

M. Kaplan: C'est maintenant le temps d'agir, et non pas de se perdre en jérémiades.

M. Orlikow: Maintenant que les députés lui ont fait connaître les réserves qu'entretiennent à l'égard de son projet de loi des particuliers et des groupes fort sérieux, et qu'ils l'ont saisi des instances que ceux-ci leur avaient adressées, le ministre devrait défendre le point de vue du gouvernement. Peut-être un de ses collègues pourrait-il s'en charger. Je n'ai jamais vu les députés libéraux aussi silencieux. Je suppose que c'est parce qu'ils ne veulent pas s'exprimer officiellement de sorte que lorsqu'on leur posera des questions ou qu'on les critiquera, ils pourront dire qu'ils n'étaient pas très emballés par le projet de loi et qu'ils se sont abstenus d'en parler en bien ou en mal; qu'il leur fallait voter en faveur car c'était ce qu'exigeait le whip du parti. J'ai siégé à un comité avec le député de Mississauga-Nord (M. Fisher)...

M. le vice-président: A l'ordre. Le député aurait-il l'obligation de dire à la présidence en quoi ses observations générales se rapportent aux motions que la Chambre étudie actuellement?

M. Orlikow: Monsieur le Président, je tâchais simplement de donner certains exemples précis d'organismes qui s'opposent à certains articles déterminés. J'inviterais le député de Mississauga-Nord à intervenir dans le débat. Je sais qu'il s'est souvent dit le défenseur de la liberté de parole.

Plusieurs députés ont exprimé officiellement l'opinion de l'Association canadienne des professeurs d'université au sujet de l'article du projet de loi qui donne au Service de sécurité le pouvoir d'exercer une surveillance très rigoureuse sur des universitaires étrangers en visite au Canada même s'il n'existe aucune preuve que ces derniers se livrent ou pourraient se livrer à des activités d'espionnage. Permettez-moi de faire consigner au compte rendu deux lettres qu'a reçues le président du comité. Ces lettres lui ont été adressées par des professeurs d'université qui...

M. Kaplan: Elles figurent déjà au compte rendu, David. Elles font partie du compte rendu officiel.

M. Orlikow: Elles figurent au compte rendu. Voilà soudain que le ministre a retrouvé sa langue. Il était silencieux depuis

des jours, et le voilà maintenant qui retrouve l'usage de la parole. J'aimerais...

M. Kaplan: Vous n'avez rien de neuf à dire.

M. Orlikow: Monsieur le Président, au lieu de lancer des remarques—bien que ses interjections ne me dérangent pas—j'inviterais le ministre à prendre la parole pour m'expliquer...

M. Kaplan: Ma réponse figure elle aussi au compte rendu.

M. Orlikow: J'inviterais le ministre...

M. le vice-président: A l'ordre. La présidence trouve que ces réparties d'un côté et de l'autre de la Chambre perturbent le cours normal du débat et doivent certainement être énervantes pour le député qui a la parole. J'invite ce dernier à poursuivre son intervention.

M. Orlikow: Permettez-moi de vous donner lecture d'une partie de la lettre que le président de l'Association canadienne des slavistes, M. Nicholas Zekulin, a fait parvenir au président du comité permanent; voici:

Nous savons, bien entendu, que toutes les activités des universitaires en visite au Canada, professeurs ou étudiants, sont légitimes, mais cela ne signifie pas que le projet de loi ne doit pas contenir certaines garanties précisant que l'on doit avoir de bonnes raisons de croire que l'intéressé se livre à des activités hostiles au Canada, avant de faire jouer des dispositions de la loi.

Cela me semble tout à fait raisonnable. En outre, j'ai en main une autre lettre que M. Peter Bly, professeur d'espagnol et président de la Canadian Association of Hispanists a fait parvenir au président du comité. Voici ce qu'il dit:

Nous ne pouvons approuver, c'est évident, les activités de professeurs et d'étudiants étrangers qui nuisent à la sécurité du Canada et nous approuverons publiquement toutes les tentatives du gouvernement pour empêcher l'entrée de ces indésirables au Canada. Cependant, nous jugeons que la surveillance à tort et à travers de visiteurs de bonne foi nuira à nos efforts pour établir des liens avec les professeurs de langue espagnole et constituera une injustice flagrante envers eux.

Ce sont là simplement deux des nombreuses lettres que le gouvernement a reçues, j'en suis persuadé. Nous encourageons, comme il se doit, les professeurs des universités canadiennes qui désirent élargir leurs connaissances et mieux faire connaître à leurs étudiants des pays de l'Amérique du Sud, de l'Afrique, de la Chine, de l'Europe de l'Est et d'ailleurs. S'ils veulent apprendre davantage, ils doivent faire des échanges avec d'autres pays. Nos professeurs doivent se rendre dans ces pays et les leurs doivent venir au Canada.

● (1330)

Soyons réalistes. Les professeurs dans des pays communistes sont, selon toutes probabilités, partisans de ces régimes; autrement, ils ne seraient pas professeurs. Nous en sommes conscients lorsque nous faisons des échanges avec eux. Nous devons, certes, être en mesure de les assurer que tant qu'ils viendront ici pour des raisons professionnelles légitimes et qu'ils ne se livreront pas à l'espionnage ou à toute autre activité susceptible de menacer notre sécurité, on ne les espionnera pas, on n'ouvrira pas leur courrier et on ne branchera pas leur ligne téléphonique sur écoute électronique. Nous désirons que nos professeurs qui visitent ces pays soient traités de la même façon.